



Droit de visite des oncles et tantes

Par **inassou**, le **12/03/2009** à **13:55**

Bonjour, j'ai reçu une assignation d'un juge; les oncles et tantes de mon fils souhaitent avoir un droit de visite. Sachant que le père de mon fils est décédé il y a 4 ans, que lui-même ne respectait pas son droit de visite il le voyait très rarement, il n'a eu contact ou très peu avec son père (la famille de son père aucune idée) depuis l'âge de 2 ans. Aujourd'hui mon fils a 13 ans, il vit avec mon mari depuis l'âge de 4 ans et moi, il a de très bons résultats scolaires il a d'excellentes relations avec son beau père, d'ailleurs il a 1 frère et 2 sœurs, je pense qu'un retour de ses oncles et tantes qui ont jamais cherché à avoir contact avec lui, ne peut que le perturber de plus il rentre dans l'adolescence, je pense que ce n'est vraiment pas le moment. Ont-ils le droit de faire cela? J'ai de mauvaises relations avec eux (insultes menaces etc...) lorsque que je les vois au marché ou autre...répondez moi svp